



Compte-rendu CGT-FSU Comité Technique Ministériel du 29 novembre 2011

Le CTM a examiné les points suivants :

1. Réitération des consultations sur 4 textes déjà soumis au CTPM
2. Projet d'arrêté créant le service à compétence nationale « Centre ministériel de Valorisation des Ressources Humaines (CMVRH) »
3. Projet d'arrêté créant le comité ministériel et la mission ministérielle d'audit interne du MEDDTL
4. Echanges sur le projet de stratégie ministérielle
5. Evolutions statutaires des contractuels des EPA de l'Ecologie et des Corps d' ATE et TE

En préalable, le ministre M.Apparu a introduit cette première séance du CTM issu des élections du 20 octobre dernier et émis des commentaires suite aux interventions des organisations syndicales (**Déclaration liminaire CGT- FSU ci-joint**). En substance sa première intervention a reconnu des problèmes et recours pour l'élection de certaines CAP. S'agissant du CTM avec une participation électorale plus forte qu'en 2008, il appelle à « sortir de la confrontation pour dessiner des compromis, même si des désaccords persistent ».

Il a pointé trois réformes :

- **Voies Navigables (4400 agents)**, en rappelant que les garanties de maintien des rémunérations et d'absence de mobilité géographique forcée mentionnées au Protocole du 24 juin seraient respectées et qu'après le vote du Sénat le 19 octobre sur le projet de loi, le Parlement était souverain sur les dispositions concernant l'établissement public administratif à mettre en place pour le 1er janvier 2013... *Nous avons dénoncé le refus par Bercy de recrutements en cours d'OPA, le projet de suppression de 84 ETP en 2012 et demandé que l'exploitation en 24 H/24 H sur le grand gabarit soit précédée de la reconnaissance statutaire de la pénibilité pour les personnels.*
- **Réforme du droits des sol (4000 agents)**, en annonçant une circulaire avant la fin d'année, le besoin d'un accompagnement RH, l'absence de calendrier législatif connu pour la simplification du droit et la publication de plusieurs ordonnances réformant l'urbanisme... *Nous y voyons un vaste plan de suppression de 700 ETP !*
- **Réforme du RST**, après plusieurs réunions avec le cabinet, la dernière est prévue le 2 décembre. Le ministre espère présenter un projet de protocole. *Sont en cause l'avenir des activités des CETE et de plusieurs STC.*

Le ministre a donné le calendrier gouvernemental des fusions de corps : B technique printemps 2012, B administratifs fin du 1^o semestre 2012. Corps d'ingénieurs : « au stade du cahier des charges ». Il considère que la PFR est un instrument formidable qui doit se généraliser. En réponse à nos interventions sur la smicardisation des traitements de la fonction publique, les dégâts de la RGPP, les plans d'austérité à répétition sous pression des marchés financiers, l'explosion de la précarité et du chômage, le jour de carence en maladie... le ministre assure que « les marchés financiers ne sont pour rien dans cette crise, qui est celle de la dette... La rigueur s'impose, sinon dans quelques semaines ce seront des baisses de salaires ». Assumant parfaitement les 150 000 suppressions d'emplois voulues par la RGPP, les interventions de M. Apparue se sont avérées militantes, coupées de ce que vivent les personnels et les services.

Le secrétaire général et la DRH ont donné les compléments de réponse suivants :

- Le CTM devra adopter son règlement intérieur selon le règlement type en discussion au Conseil supérieur de la fonction publique le 19 décembre prochain ; la mise en place du CCHSCT et des CHSCT, selon les nouvelles règles, fera l'objet d'une réunion de travail avant la fin de l'année ; d'ici la parution de l'arrêté aucune réunion de CHSCT ne doit avoir lieu,
- Un bilan des élections du 20 octobre sera établi et présenté : elles sont marquées par des dysfonctionnements, mais globalement « elles se sont plutôt bien déroulées »,
- Evolution statutaire des Personnels d'exploitation : un calendrier sera proposé,
- Contrôleurs : dans le cadre de la fusion des corps de B technique un arbitrage interministériel devra intervenir sur les éléments de clause de sauvegarde et d'intégration,
- Le montant de la masse salariale des personnels n'est pas à ce stade mis en cause par le second plan de rigueur.

1^o Consultation du CTM pour 4 textes déjà passés en CTPM mais non encore publiés

Pour des motifs de légalité, une nouvelle consultation du CTM s'impose sur des textes déjà soumis au CTPM mais non publiés, dès lors que les règles générales du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux Comités techniques sont entrées en vigueur. Désormais, seuls les représentants élus des personnels votent. L'unanimité des oppositions (vote contre) oblige l'administration à consulter de nouveau le CT avec un projet modifié ou non, avec nouvelle convocation.

1. **Projet d'Ordonnance d'harmonisation des dispositions de police administrative et police judiciaire du code de l'environnement.** Nous estimons que ce texte représente un progrès et son examen au CTPM de juillet dernier avait permis d'intégrer un certain nombre d'amendements. Un projet de décret devra lister l'ensemble des catégories d'agents pour les commissionnements concernés selon la notion d'inspecteurs de l'environnement pour deux grandes catégories « Eau et Nature » ou « ICPE » mentionnés à l'Ordonnance suite à l'avis du Conseil d'Etat. Vote sur le texte : Pour : CGT-FSU, CFDT, UNSA. Abstention : FO.
2. **Projet de décret de transfert** de partie de service à un syndicat de collectivités locales pour le **transfert du domaine fluvial non navigable de la Vire et du Canal de la Vire-Taute.** Ce transfert a certes un impact limité (1,82 ETP de la DDTM de la Manche, se traduisant par la mise à disposition d'1 agent d'exploitation et d'une compensation financière pour le surplus). Mais ont voté contre : CGT-FSU, FO, CFDT. Abstention : UNSA.
3. **Projet de décret relatif à la sauvegarde de la vie humaine en mer, l'habitabilité à bord des navires et la prévention de la pollution.** Il s'agit de la transposition du paquet de mesures communautaires Erika III. Lors de l'examen en CTPM du 26 mai dernier, nous avons fait valoir une série d'amendements sur le texte. Certains avaient été adoptés, mais pas ceux contestant le choix de privatiser l'inspection des navires de jauge supérieure à 500 en confiant

l'inspection aux sociétés privées de classification. Nous refusons ce choix dicté par aucune disposition communautaire, mais bien par celui d'économiser des effectifs en n'organisant pas les recrutements nécessaires pour doter les centres de sécurité des navires (CSN des DIRM). C'est un choix idéologique qui expose en outre à des conflits d'intérêts, les armateurs n'étant pas sans rapport avec les sociétés de classification... C'est précisément l'une des suites d'Erika ! Vote sur le texte : Contre CGT-FSU, FO, CFDT. Abstention : UNSA.

4. **Projet de décret relatif au conseil de santé du régime de sécurité sociale des marins et des gens de mer.** Comme lors du premier examen de ce texte, nous dénonçons une rédaction excluant du nouveau conseil toute représentation des marins. L'argument de confidentialité ne tient pas et il n'est pas admissible qu'aucun représentant des professions du secteur maritime ne soit prévu à ce conseil. En réponse, le secrétaire général s'engage à faire valoir cet argument au cabinet. Vote sur le texte : Contre CGT-FSU, FO, CFDT. Abstention : UNSA.

Un commentaire s'impose sur ces trois derniers votes : la principale évolution du rôle des syndicats est la possibilité de bloquer l'adoption d'un texte par un refus unanime des représentants du personnel. Pour le réexamen de textes déjà passés au CTPM, on aurait pu s'attendre à la simple reconduction d'unanimités défavorables. **Mais, après s'être réjouie du « déclin des organisations incantatoires », l'UNSA a choisi de s'abstenir sur des propositions qu'elle avait rejeté naguère,** évitant le blocage et laissant donc la possibilité à l'administration de passer outre l'avis des quatre autres organisations présentes. **Les personnels doivent le savoir !**

2° **Projet d'arrêté portant création du service à compétence nationale « Centre ministériel de Valorisation des Ressources Humaines (CMVRH) ».**

Le projet de texte formalise le SCN CMVRH qui comprendra un effectif de 359,1 ETP. Le service résulte du rapprochement déjà réalisé des dix centres interrégionaux de formation interprofessionnelle (CIFP) et des dix cellules de gestion unifiée et partagée des ressources humaines (GUEPARH) et de leur fusion avec le CEDIP (centre d'évaluation et de documentation et d'innovation pédagogique). Nous rappelons notre attachement à la formation et la dégradation en ce domaine pour la réalisation effective des formations pour tous les personnels en raison des réductions de moyens et de la surcharge de travail.

En réponse aux demandes et questions posées, les points suivants sont précisés : le régime indemnitaire des agents du SCN sera celui d'administration centrale, les coefficients géographiques d'ISS des agents des corps techniques étant de 1,10 dans toutes les implantations du SCN. Le CT du secrétariat général devra donner son avis sur ce texte le 12 décembre prochain. Aucune mobilité géographique n'interviendra, le cas de 2 agents à Lille vis-à-vis du siège du CVRH d'Arras ne semblant pas réglés. Les implantations du SCN disposeront de CT de proximité.

Vote sur le texte : Pour : CGT-FSU, FO. Contre : UNSA. Abstention : CFDT.

3° **Projet d'arrêté portant création du comité ministériel et de la mission ministérielle d'audit interne du MEDDTL**

Ce projet fait application d'un décret du 28 juin 2011 et d'une circulaire du premier ministre du 30 juin relatifs à l'audit interne en mettant en place au MEDDTL un comité restreint présidé par la ministre et une mission ministérielle au CGEDD (2 agents). Les activités actuelles d'audit menées par le Conseil général et les MIGT devront donc se conformer à ce format et préconisations, en utilisant les références et méthodes d'un comité interministériel d'harmonisation de l'audit interne. L'audit porte ainsi sur le « contrôle du contrôle interne » en précisant les risques « d'irrégularité, d'inefficacité ou d'inefficience » des activités et des comptes des programmes.

Nous avons fait remarquer qu'aucun représentant des personnels n'était prévu au comité ministériel (contrairement à des formules antérieures...) et qu'il s'agissait d'une déclinaison très « formatée ». Nous avons demandé qu'une communication soit faite au CTM des travaux. En réponse, le secrétaire général s'est engagé à une présentation annuelle, le représentant du CGEDD assurant que tous les rapports du Conseil sont accessibles.

Vote sur le texte : Contre : CGT-FSU, FO. Pour : UNSA. Abstention : CFTD

4° Projet de stratégie ministérielle

Selon l'administration, le questionnaire envoyé aux agents en octobre aurait reçu un taux de retour de 25 % : l'exploitation des réponses est en cours. 9 réunions interrégionales se sont tenues et une dizaine de directions d'établissements publics ont livré des contributions. Le secrétaire général annonce que la ministre présentera sa position sur la stratégie ministérielle le 14 décembre prochain. Il indique que trois problématiques au moins devront être traitées. Périmètre ministériel (par exemple, sécurité routière, mer, énergie, aménagement du territoire) ; Positionnement vis-à-vis de l'inter ministérialité (valeur ajoutée du MEDDTL, limites de l'inter ministérialité) ; Les missions et leur évolution. Parmi les sujets incontournables : le maintien des compétences dans un contexte évolutif, l'expertise à valoriser, la transversalité avec le développement durable à faire fructifier.

Nous faisons remarquer que la consultation des personnels par questionnaire a ses limites et a ignoré ceux des établissements publics... Sur le projet de stratégie, une seule rencontre nationale avec chaque organisation syndicale. Nous réaffirmons plusieurs points incontournables. Les rapports missions/moyens qui doivent relever d'une évaluation permanente pour améliorer impérativement la situation. La stabilisation des structures et des coopérations entre toutes les directions, services et établissements, pour mettre un terme aux incertitudes ou menaces permanentes, si déstabilisatrices. Les relations avec les collectivités territoriales, pour renouer des liens dans les territoires sur tous les sujets des politiques du MEDDTL au vu des effets de plus en plus dénoncés du triple mouvement RGPP, REATE - Réforme administration territoriale Etat, réforme des collectivités territoriales. Réduire la centralisation par « Bercy » au sens large de tous sujets, contredisant la dimension interministérielle affirmée du développement durable et bloquant toute avancée statutaire pour les personnels ou de gestion des compétences et des recrutements.

5° Evolutions statutaires des contractuels des EPA de l'Ecologie et des ATE et TE

Nous avons demandé ce point à l'ordre du jour. Depuis la transmission en octobre 2010 à la Fonction Publique et au Budget des projets de textes réalisant l'extension/actualisation du statut des contractuels des Agences de l'Eau aux contractuels de l'ONCFS, ONEMA et CELRL, aucune réunion ni information écrite de la DRH, en dépit de relances ! Depuis la manifestation nationale du 22 mars dernier et le relevé de décisions du cabinet sur les revendications des ATE et TE, même silence. A l'ONEMA, les contractuels ont fait grève à 95 % le 18 novembre et empêché la tenue du conseil d'administration. Il faut des réponses !

Le secrétaire général et la DRH indiquent que deux réunions interministérielles depuis ce mois de juillet n'ont pas permis de lever le refus de Bercy (Fonction Publique et Budget) qui conteste les indices terminaux des catégories B du projet de statut de contractuels, et refuse toute amélioration de carrières des ATE et TE sans fusion préalable du corps des TE avec un autre corps de catégorie B technique. Une nouvelle réunion interministérielle interviendra « dans les prochains jours » et pourrait déboucher sur une décision. On pourrait s'orienter vers l'extension du statut des contractuels Agences de l'eau aux catégories A de l'ONCFS, l'ONEMA et le CELRL tandis que les catégories B et C se verraient proposer une titularisation dans le cadre de la résorption de la précarité. S'agissant des TE, l'accès au NES pourrait être conditionné à une fusion avec le corps des Techniciens de l'Agriculture...

Déclaration liminaire de la CGT
Jean-Marie RECH
Secrétaire général de la Fédération CGT Equipement- Environnement
et de la FSU-MEDDTL
Simon LERY

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Secrétaire Général,
Mesdames et Messieurs les membres de l'administration,
Chers camarades,

Si vous le permettez, nous allons vous lire une déclaration commune CGT-FSU.

Je prendrai tout d'abord la parole puis je la passerai à mon camarade de la FSU.

Cette première réunion du CTM se tient alors que le règlement intérieur type fonction publique n'est pas encore publié. Cela pose la question de la validité de ce CTM. De plus, le règlement intérieur du CCHSCT ne peut pas être porté à l'ordre du jour bloquant ainsi la désignation de ses membres et sa réunion. Pourtant nombre de sujets doivent y être abordés.

Monsieur le Ministre, les agents de votre ministère sont touchés dans leur vie au quotidien par les multiples plans de rigueur.

Pour répondre aux exigences des marchés et des agences de notation, le gouvernement prend des mesures régressives.

Toujours plus de sacrifices pour les salariés alors que dans le même temps les bonus continuent d'être distribués. Avec un montant de dividendes qui est passé de 3,2% du PIB à 8,5% de 1982 à 2007, nous sommes face à une injustice insupportable.

Un salarié sur deux gagne moins de 1 500 euros par mois, y compris dans votre ministère, mais aussi 8,2 millions de personnes vivaient avec moins de 954 euros par mois en 2009 dont nombre de retraités du ministère. Comment peut-on vivre avec moins de mille euros par mois ? Les revendications de la CGT sur l'augmentation des salaires et des pensions répondent aux exigences de justice sociale.

Dans le même temps nous tenons à vous rappeler que les suppressions d'effectifs ont des conséquences de plus en plus néfastes sur les personnels qui ne peuvent plus assurer correctement leurs missions de service public. Cette mesure phare de la RGPP aura permis sur 5 ans de 2007 à 2012, la suppression de 150 000 emplois de fonctionnaires, c'est plus que les gouvernements successifs en ont supprimé sur la période 1996-2006, soit 10 ans.

Cette machine à broyer les effectifs et la gestion zélée des ministères risquent de sérieusement alourdir le bilan.

Les conditions de travail dégradées et les méthodes de management employées pour faire accepter les réorganisations provoquent de plus en plus de dépressions et de suicides. Dans ces conditions, les déclarations récentes stigmatisant les fonctionnaires « d'être trop malades » sont intolérables. D'un côté vous générez des fragilités et des maladies professionnelles non reconnues liées notamment au stress, à la pénibilité du travail et au contact avec l'amiante et vous voulez faire payer la note aux victimes !

Malgré son recul sur l'instauration d'un jour de carence supplémentaire pour les salariés du secteur privé, mais conditionné à d'autres mesures d'économies, le gouvernement veut imposer un jour de carence en cas d'arrêt maladie pour les fonctionnaires.

Où est l'équité tant mis en avant par le gouvernement quand on sait que 75% des agents du secteur privé ne subissent aucun jour de carence et quand dans le même temps, les carences patronales (25 milliards d'euros de cotisations sociales, fraudes sur les accidents du travail, dettes, ...) sont impunies !! Là il n'y a pas d'instauration de délai de carence dans le versement des dividendes et des bonus rétribués en milliards d'euros aux actionnaires.

Nous demandons le retrait de cette mesure.

Les mesures d'austérité frappent durement les salariés et épargnent les plus riches. Des décisions contre l'intérêt des populations sont prises sans aucun processus démocratique. Alors qu'ils constituent un rempart contre les effets de la crise, les services publics et les systèmes de protection sociale sont pointés du doigt et mis à mal. Pour nous il y a d'autres solutions pour répartir les richesses.

En votant majoritairement pour la liste CGT-FSU le 20 octobre, les personnels du ministère ont exprimé avec force leur volonté de défendre et d'améliorer le service public qui est notre richesse. Ce vote constitue une condamnation claire des politiques régressives portées notamment par la révision générale des politiques publiques (RGPP)

Monsieur le ministre, les moyens existent pour renforcer les droits de tous les salariés et notamment ceux du ministère. C'est bien là une question de choix politique.

Les récentes actions chez les OPA et à l'ONEMA montrent que les personnels savent se mobiliser afin d'obtenir satisfaction sur leurs revendications. Vous devez écouter le mécontentement des agents. Il en va de même sur le devenir des services des voies navigables et du réseau scientifique et technique.

Madame la ministre, s'était engagée à tenir 3 audiences avec les organisations syndicales représentatives d'ici la fin de l'année. Une seule a eu lieu et elle duré 25 minutes. Que comptez-vous faire ?

Par lettre du 6 juillet 2011, les membres du CCHS avaient sollicitée Madame la Ministre pour un entretien, ils attendent toujours une réponse.

Suite à la forte journée d'action et de mobilisation du 15 juin 2011 des contrôleurs des TPE contre une fusion de corps qui s'inscrit dans la réforme de l'Etat et la RGPP avec réduction de moyens et abandon de missions de service public, un engagement de suivi du conseiller social avait été pris. Là encore aucune suite...

Nous vous demandons de bien vouloir donner suite aux engagements pris.

Je vous remercie de votre attention et laisse la parole à mon camarade.

Bien sûr, je n'enlèverai pas un mot à ce que vient de dire mon camarade de la CGT. La FSU retrouve enfin la possibilité de s'exprimer en comité technique ministériel; notre représentativité, déjà réelle dans tant de services et d'établissements, est de nouveau reconnue à ce niveau, et nous en souhaitons la traduction dans tous les dossiers y compris les travaux entamés sur la période précédente.

Une voix de plus n'est pas de trop, monsieur le ministre, pour vous dire à quel point les services sont exsangues. Derrière ce qui est sans doute pour vous un doux mot, la « mutualisation », les services supports sont les premiers sacrifiés, et les agents placés dans les structures mutualisées telles que les CPCM ont parfois le sentiment d'être abandonnés par leur administration d'origine.

Les dysfonctionnements sont de plus en plus patents, et c'en est une conséquence directe: que dire de l'organisation des élections du 20 octobre, de ce phénoménal cafouillage, qui a conduit des pans entiers de vos services ou établissements, des catégories entières d'agents à ne pas pouvoir s'exprimer ! Et cela malgré l'engagement des personnels des services concernés.

Que dire du fonctionnement de votre administration, quand une enquête RH ne reçoit qu'à peine la moitié de réponses des services, de ces services qui affichent n'avoir conduit qu'à peine plus de 50 % des entretiens

professionnels, qui sont pourtant la base de détermination des bonifications et des coefficients individuels de primes.

Parlons-en justement des primes: la mise en place de la PFR, pour bientôt toutes les catégories d'agents ou presque, traduit le cynisme de la gestion et du management actuels qui consiste à monter les agents les uns contre les autres.

Aujourd'hui, les services sont tendus vers la préoccupation de gestion des manques de crédits, et les fonctions RH, dialogue social... sont sacrifiées.

En matière de dialogue social, certes, pas de moyens, mais y a-t-il seulement une volonté ?

Le dossier de fusion des corps d'ingénieurs montre depuis le début la volonté d'avancer à marche forcée et de renforcer les logiques interministérielles au détriment des métiers : deux réunions n'ont permis aucun échange, les points de vue des syndicats n'étant pas écoutés.

Aujourd'hui, les syndicats sont convoqués les uns après les autres. Cela permettra-t-il de discuter de l'intérêt de cette réforme ?

De même pour l'éclatement des corps de la mer entre administratifs et techniques. De même pour le statut des contractuels d'établissements publics, pour lequel vous refusez de voir les solutions réelles qui sont proposés par les organisations syndicales. Le projet d'extension du statut des personnels des agences de l'eau a été envoyé à la fonction publique il y a 17 mois. Depuis aucune information officielle sur ce dossier qui suscite pourtant énormément d'attente, laissant place à toutes les rumeurs.

Car dans les établissements publics sous votre tutelle, la situation du dialogue social n'est pas meilleure, madame la ministre: nous avons évoqué les personnels de l'ONEMA, qui étaient en grève le 18 novembre mais le CA du Conservatoire du Littoral, par exemple, a prévu de finaliser dans une semaine les règles de gestion de ses contractuels, et le dossier n'a même pas encore été ne serait-ce qu'évoqué avec les OS.

La question maintenant, monsieur le ministre, est de savoir si ce ministère a un avenir: est-ce que, comme le suggère la lettre du premier ministre sur les audits internes, tout va être piloté en interministériel ? Après la création, localement, des DDI, la touche finale est-elle un grand interministériel, et finalement un Etat qui choisit de s'auto-dissoudre, ministère par ministère ?

Initialement, ce CTM devait être présidé par Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement mais ne pouvant être présente, c'est Benoist Apparu secrétaire d'Etat au logement qui a présidé le CTM.